Assurance complémentaire : Assistance à l'étranger

Ethias-assistance

N° de police : 45.414.570

Critères préalables

Cette assistance est valable:

- Exclusivement pour des voyages à l'étranger organisés par les Scouts et Guides Pluralistes et leurs Unités dans le cadre des activités de scoutisme ;
- Dans le monde entier, à l'exclusion des pays en état de guerre ou de troubles civiles, et dans le respect des autorisations fixées par la Fédération ;
- Pour une durée n'excédant pas un mois ;
- Sous réserve d'être en ordre d'affiliation (tant pour les jeunes, que pour les animateur·rice·s et les intendant·e·s).

Par ailleurs, concernant les prestations aux véhicules :

- Seuls les véhicules de « tourisme et affaires » et les camionnettes/minibus sont couverts ;
- Uniquement si le propriétaire est l'une des personnes assurées et si le véhicule est immatriculé en Belgique ;
- Et strictement pour des voyages en Europe géographique.

Procédure

Pour pouvoir bénéficier de cette assistance, vous devez :

- Envoyer un e-mail à assurance@sgp.be en mentionnant :
 - Le(s) lieu(x) et dates de début et de fin du voyage ;
 - La liste nominative reprenant toutes les personnes à assurer;
 - Le cas échéant, les caractéristiques du (des) véhicule(s) utilisé(s), soit le genre, la marque, le numéro d'immatriculation et la date de construction.

Pour simplifier cette démarche, un formulaire type est disponible en annexe.

- Régler le montant de la prime par virement sur le compte des SGP : BE80 8792 9620 0177, avec en communication « Ethias assistance + votre Unité et votre Section ».
- → <u>Attention</u>: le dossier ne sera transmis à Ethias qu'après réception du paiement. Assurez-vous de vous y prendre à temps!

Prix

Assistance aux personnes:

• 8,75 EUR TTC par assuré repris sur la liste.

Prestations aux véhicules :

• 17,50 EUR TTC par véhicule déclaré préalablement.

Couverture

Ethias-assistance intervient notamment dans les cas suivants :

- Assistance médicale, avec rapatriement du blessé ou du malade si nécessaire ;
- Frais de recherche et de secours ;
- En cas de décès d'un assuré, prise en charge des frais logistiques ;
- Retour anticipé en cas de décès en Belgique d'un membre de la famille ;

• Remboursement de frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.

En complément à la couverture individuelle, et si la demande en a été faite en respectant les conditions décrites plus haut, Ethias peut également intervenir pour les véhicules utilisés à l'étranger. Dans ce cas, la police d'assurance prévoit notamment, et sous certaines conditions, le rapatriement du véhicule et des passagers, ou encore la mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas d'accident. En revanche, en aucun cas Ethias ne prend en charge les frais de réparation du véhicule.

Pour connaître la portée complète de la couverture, ainsi que ses exclusions, consultez les conditions générales en annexe.

En cas de sinistre

Il faut <u>immédiatement</u> contacter Ethias Assistance (24h/24) :

• Par téléphone : +32 (0)4 220 30 40

• Par e-mail : <u>sinistres.assistance@ethias.be</u>

→ <u>Attention</u>: Ethias doit toujours marquer son accord avant toute intervention.